

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 301S-CE-2222**

concernant les ajustements requis en vue d'accueillir des étudiants provenant de cégeps dont les cours de l'année scolaire 2011-2012 se termineront en septembre 2012

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent unième réunion (spéciale) tenue le lundi 11 juin 2012 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la Loi 78;

**ATTENDU** la volonté de l'UQO d'assurer l'accessibilité de ses programmes d'études;

**ATTENDU** l'importance d'assurer l'accès aux programmes de premier cycle de l'UQO à tous les étudiants qui terminent des études collégiales et qui sont admis dans les différents programmes offerts à Saint-Jérôme et à Gatineau;

**ATTENDU** que plusieurs candidats admis à l'UQO vont terminer leurs études collégiales au mois de septembre 2012 compte tenu des mouvements étudiants qui ont conduit à une prolongation des années scolaires dans plusieurs cégeps de la région de Montréal;

**ATTENDU** la distribution inégale des candidats répondant à cette caractéristique en fonction des différents programmes de l'UQO;

**ATTENDU** l'importance de préserver les conditions d'études les plus normales possibles aux étudiants de l'UQO qui sont en situation de poursuite d'études;

**ATTENDU** en conséquence l'intérêt de pouvoir commencer les cours du trimestre d'automne, de façon générale, selon le calendrier universitaire déjà approuvé;

**ATTENDU** que les candidats complétant des études en septembre pourront être disponibles pour commencer des cours au début d'octobre 2012;

**ATTENDU** la possibilité d'offrir un certain nombre de cours sur une période réduite de 12 semaines, permettant à ces étudiants de poursuivre un trimestre d'études à temps complet;

**ATTENDU** que pour arriver à cette fin, l'Université doit utiliser un horaire prolongé au-delà de la fin prévue du trimestre d'automne 2012 et qu'en conséquence, il y a lieu de prolonger la durée du trimestre;

**ATTENDU** que, dans un tel contexte, les cours débutant en octobre ne pourront pas comporter une semaine d'études;

**ATTENDU** les consultations menées par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès des directions de module;

**ATTENDU** que les étudiants qui complètent un DEC en soins infirmiers en septembre 2012 ne pourront pas se soumettre à l'examen de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec avant l'hiver 2013;

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 301S-CE-2222**

concernant les ajustements requis en vue d'accueillir des étudiants provenant de cégeps dont les cours de l'année scolaire 2011-2012 se termineront en septembre 2012

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent unième réunion (spéciale) tenue le lundi 11 juin 2012 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** que dans certains secteurs où le nombre de candidats concernés est très faible et où la nature des activités le permet, des mesures spéciales d'intégration en cours de trimestre pourront être mises en place;

**ATTENDU** les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Renée Michaud,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** au conseil d'administration de modifier le calendrier universitaire 2012-2013 afin que :

- le trimestre d'automne se termine le 23 décembre 2012;
- qu'afin d'accueillir les étudiants issus des cégeps dont l'année scolaire se terminera en septembre 2012, les cours requis pour assurer le cheminement de ces étudiants commencent en octobre 2012 sans comporter de semaine d'études;
- d'apporter les ajustements requis au calendrier universitaire afin de permettre aux étudiants inscrits aux cours débutant en octobre 2012 de bénéficier des périodes habituelles en ce qui a trait aux modifications d'inscription;
- d'accepter, pour les nouveaux étudiants admis à l'automne 2012 au programme de baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC), un sursis d'un trimestre additionnel pour satisfaire à l'exigence de réussite de l'examen de l'Ordre professionnel des infirmières et des infirmiers du Québec.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général